

2012-0317-fr-gl-SD

NE PAS OUBLIER NOTRE RESPONSABILITÉ

Déclaration de Pax Christi France à l'occasion de l'anniversaire de la destruction de Hiroshima et Nagasaki

Les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki ont été détruites en 1945 par l'arme atomique. En ces jours anniversaires du lancement des bombes atomiques, les 6 et 9 août, nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont perdu leur vie, mais aussi des quelques survivants et de ce qu'a été depuis lors leur destin. Dans la prière et le recueillement nous vénérons leur mémoire et nous voulons affirmer leur éminente dignité par notre promesse de ne jamais les oublier.

Les jours anniversaires d'Hiroshima et de Nagasaki nous renvoient à l'actualité de notre responsabilité par rapport à une politique de désarmement nucléaire. Un monde sans arme nucléaire peut exister si la communauté internationale le veut vraiment. Mais on a l'impression que notre société s'est totalement habituée à regarder l'arme atomique comme un élément constitutif de notre sécurité, qu'on n'a plus aucune considération pour le danger qui y est lié. Le discours politique et les stratégies militaires y contribuent dans la mesure où ils nous présentent aujourd'hui les armes atomiques comme pur moyen de dissuasion, dont l'utilisation n'est en réalité pas du tout prévue, car leur seule existence provoque précisément l'effet dissuasif qu'on veut obtenir.

Les catastrophes humanitaires de Hiroshima et de Nagasaki peuvent cependant se renouveler. Les 20000 éléments d'armement atomique qui existent aujourd'hui sont en partie maintenus prêts pour l'intervention et on n'est pas à l'abri d'un déclenchement non programmé pour cause de défaillance technique ou d'erreur humaine. Et toute intervention d'armes atomiques, qu'elle soit voulue politiquement ou qu'elle ne soit pas intentionnelle, bouleverse massivement et sur la durée l'environnement et la chaîne alimentaire. Les organismes d'aide, au regard des destructions que les armes atomiques occasionnent pour l'homme et la nature, ne pourraient absolument rien redresser.

Lors de la conférence de révision du traité de non-prolifération de l'armement nucléaire à Vienne, en mai 2012, le Vatican a attiré de façon très nette avec quinze autres états l'attention sur ce danger et a encouragé les puissances atomiques à vérifier la compatibilité des armes nucléaires avec le droit international et les droits humanitaires. Les puissances nucléaires sont confrontées à la question de savoir si précisément la possession d'armes nucléaires et la menace stratégique ne signifient pas une violation du droit de la guerre. Leur utilisation met en danger l'ensemble de la création. C'est la raison pour laquelle Vatican II a parlé il y a maintenant cinquante ans d'un « délai ... qui nous est concédé d'en haut », « pour

que ... nous trouvions les méthodes qui nous permettront de régler nos différends d'une manière plus digne de l'homme ». « La course aux armements est en effet une des plaies les pires de l'humanité et lèse les pauvres d'une manière intolérable ». « Et il est bien à craindre que, si elle persiste, elle n'enfante un jour les désastres mortels dont elle prépare déjà les moyens ». (Concile Vatican II, l'Eglise dans le monde de ce temps §§ 81). Un certain nombre d'épiscopats, dont celui du Japon, l'ont rappelé dans les temps récents.

En cet anniversaire il est important que nous redisions notre volonté de poursuivre notre engagement pour la suppression de tout armement nucléaire. Le sacrifice d'Hiroshima et de Nagasaki demeure un avertissement adressé à toute l'humanité de proscrire à tout jamais l'arme qui apporte la mort.

Paris le 6 août 2012

+Marc STENGER
Président de Pax Christi France
Evêque de Troyes